



Entre Bièvre et Rhône  
Communauté de communes  
Rue du 19 Mars 1962  
38556 Saint-Maurice-l'Exil Cedex  
T. 04 74 29 31 00  
F. 04 74 29 31 09

## CHARTRE D'ENGAGEMENT

**Cette charte, inscrite au règlement intérieur, précise les engagements, grands principes et valeurs des membres qui participent au Conseil Local de Développement (CLD) d'Entre Bièvre et Rhône.**

### **Chaque membre s'engage vis-à-vis du Conseil Local de Développement à :**

- Siéger au sein du CLD et à participer activement à la réflexion, aux réunions et aux travaux ;
- Respecter la libre expression de tous en acceptant la diversité des points de vue ;
- Contribuer, de façon constructive, à l'animation du débat collectif dans l'écoute, le respect et la bienveillance ;
- Travailler collectivement dans le but de rechercher l'intérêt général du territoire et non ses intérêts personnels ou sectoriels ;
- Signaler dès que possible tout éventuel conflit d'intérêt entre les sujets traités par le CLD et ses activités personnelles et/ou professionnelles ;
- Maintenir une neutralité idéologique en évitant toutes postures et/ou tribunes militantes ;
- Agir dans une démarche d'ouverture et être force de proposition en évitant les attitudes ou les propos provocateurs, injurieux ou discriminatoires, les comportements susceptibles de constituer des pressions - physiques ou morales - sur d'autres membres, ou de troubler l'ordre public dans les réunions ou les rencontres organisées par le CLD ;
- Partager des connaissances et des expériences utiles à l'exercice des missions du CLD ;
- Faciliter la promotion et la mise en débat des enjeux de la collectivité portés dans le cadre de son projet de territoire ;
- Rendre compte de son travail en acceptant les contraintes de délais qui sont posées ;
- Promouvoir le CLD d'Entre Bièvre et Rhône et diffuser ses travaux et réflexions.

PRENOM :

NOM :

DATE :

SIGNATURE (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :